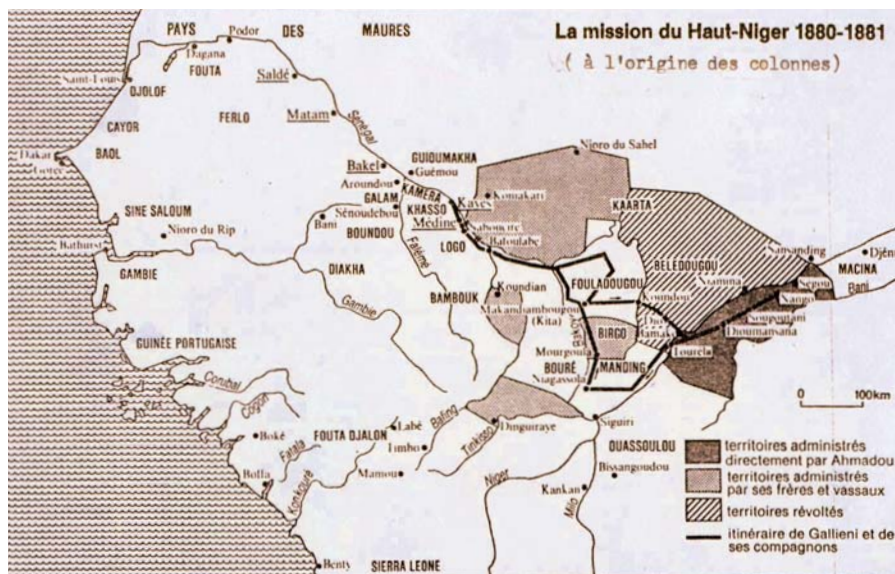


Au temps des expéditions et des colonnes de pénétration de l'Ouest-Africain :

les médecins « coloniaux » de la Marine au Sénégal et dans le Haut-Fleuve

Joël Le Bras (Bx 58)

4^e Partie : Campagnes annuelles de « pacification » et colonnes de pénétration du Haut-Fleuve



La mission du Haut-Niger 1880-1881 (à l'origine des colonnes).

Organisation générale des campagnes annuelles

À compter de 1880 et dans le cadre de la conquête et de la « pacification » progressive de l'hinterland sénégalais, sont organisées des campagnes annuelles dont l'objectif central est de signer un traité fiable et durable avec Ahmadou, le sultan des Toucouleurs, et ce dans la perspective d'une libre circulation (terrestre et fluviale) sur ses immenses territoires. Ce qui, chemin faisant, nécessite aussi

de passer de proche en proche des traités locaux de « protectorat » avec les innombrables chefs des tribus rencontrées, qu'ils soient ou non assujettis à Ahmadou.

De telles campagnes sont rythmées par les saisons, celle des pluies et le début de la période d'hivernage qui en découle étant incompatibles avec toute activité d'envergure : progression des colonnes, construction de forts et de pistes (et bientôt du chemin de fer), installation de lignes télégraphiques. Une campagne, c'est, de ce fait, une période de

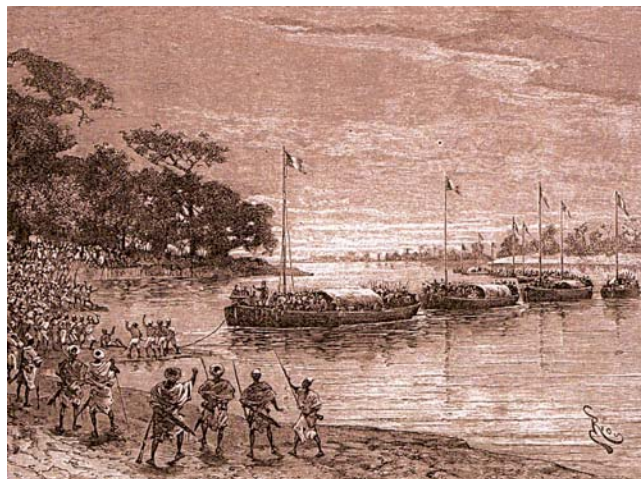
sept à huit mois, débutant en novembre ou décembre pour s'achever à la fin du mois de juin suivant, la période intermédiaire étant consacrée au repos (ou congé) des troupes, la préparation de la campagne suivante s'effectuant en fin d'hivernage, avec notamment la formation de la colonne suivante de pénétration, en profitant des eaux encore suffisamment hautes du fleuve Sénégal pour permettre la remontée jusqu'au poste de Kayes, limite extrême de la navigabilité des navires fluviaux, transportant depuis Saint-Louis les troupes, le matériel, les armes et munitions, les approvisionnements des postes, les animaux de monte et de bât. Kayes, point de départ naturel de la colonne a par ailleurs pour avantage d'être plus sûr que Médine, plus en amont, et qui demeure sous la menace directe des Toucouleurs du Kaarta.

Les effectifs purement militaires d'une colonne restent stables durant une campagne, la « perte » des effectifs de relève des forts étant compensés par la récupération des effectifs relevés, lesquels termineront la campagne avec le gros de la colonne jusqu'au retour à Saint-Louis. Par contre la colonne va se gonfler peu à peu de guerriers, guides et éclaireurs, troupe supplétive occasionnelle prêtée par les chefs des tribus rencontrées ayant fait allégeance.

Une colonne, ce sont finalement un état-major de campagne, des unités combattantes blanches et noires*, des services**, un convoi

* Fantassins, cavaliers, artilleurs, pionniers, « réguliers » comme auxiliaires.

** Dont celui de santé dont les médecins et pharmaciens appartiennent exclusivement à la Marine.



Colonnes remontant le fleuve Sénégal jusqu'à Kayes.

d'intendance et un autre de ravitaillement des forts, tous deux confiés à un important contingent de porteurs, d'âniers, de muletiers et de conducteurs de charrois, sans oublier les membres – militaires – de la mission topographique, et les civils que l'on accompagne jusqu'à leurs chantiers ou autres lieux de travail, comme les ouvriers du chemin de fer ou ceux du télégraphe, et donc les supplétifs indigènes fournis directement par les tribus rencontrées.

À la suite de cette troupe hétéroclite, viennent enfin tous ceux, femmes et enfants, que d'aucuns désignent comme les « familles des tirailleurs » et qui étirent parfois la colonne à l'infini. Cohorte « incontournable » comme on le dirait aujourd'hui, et qui « se déplace dans le plus grand désordre, dans les cris, les meuglements et les bêlements, la poussière... Des sous-officiers indigènes ou des auxiliaires tentent de faire régner un semblant d'ordre dans la cohue... » (Vigné d'Octon). Cette présence est tolérée et s'explique pour des raisons pragmatiques de soutien du moral, souvent capricieux, des troupes indigènes et aussi de préparation d'aliments mieux adaptés à leurs goûts que la ration militaire réglementaire. À l'usage, on observe aussi qu'elle limite les désertions comme les exactions sur les populations rencontrées.

Une autre caractéristique de la colonne est la rigueur extrême de l'épreuve à laquelle sont soumis les hommes et singulièrement les troupes blanches. Il est difficile, aujourd'hui, de se représenter le mode d'existence et les contraintes d'une colonne mobile au sein de laquelle on parle plutôt en jours ou même semaines de marche (et de fatigue) plutôt que de distances parcourues dans des temps impartis, calculés au départ. En vérité, une colonne n'a qu'un seul véritable impératif, celui du retour à Saint-Louis avant la saison des pluies, ce qui lui laisse environ six mois pour remplir la mission estimée initialement possible et qui mêle exploration, négociations avec les chefs, combats éventuels, observa-

tions scientifiques, travaux divers, missions parallèles ou annexes.

Comment en est-on venu à ce choix de colonisation ?

La fin des années soixante-dix du XIX^e siècle marque en France la véritable arrivée au pouvoir de la, « république des républicains ». Jules Grévy est alors Président de la République (Dufaure, celui-là même qui fit du 14 juillet notre fête nationale et de la Marseillaise notre hymne, son président du Conseil, avant que ne lui succèdent De Freycinet puis Jules Ferry). La guerre de 70 est déjà loin mais la mortification de la défaite n'est pas effacée, le pays n'a pas retrouvé son rang perdu, l'Alsace-Lorraine est allemande. Il faut à nos hommes politiques un exutoire à l'humiliation. On le trouvera, en attendant mieux, c'est-à-dire la « revanche », dans le coup de fouet donné aux opérations de colonisation, susceptibles d'asseoir à nouveau notre prestige politico-diplomatique et de fournir à notre négoce de nouveaux marchés.

Pour l'Afrique occidentale, le semi-échec de Galliéni en 1879 joue un rôle de détonateur et, dès 1880, le gouvernement français

décide du principe d'une conquête territoriale systématique, l'objectif premier étant plutôt d'imposer la paix que de faire la guerre (d'abord pour ménager l'opinion publique métropolitaine, ensuite par ce principe alors largement répandu que l'indigène noir qu'on colonise ne peut être considéré comme un guerrier digne d'être combattu). L'Afrique se gagnera donc, d'abord, par des négociations de proche en proche, débouchant sur des traités de protectorat, qui ne supporteront pas d'être rompus sous peine d'amener quand même notre armée coloniale à considérer la rupture comme un casus belli.

C'est au colonel de l'Infanterie de marine Brière de L'Isle, devenu gouverneur du Sénégal et dépendances depuis 1876, que la France va confier l'organisation de la première des campagnes de la conquête. Le prétexte en est très simple, lié comme on le sait au « non-respect » par Ahmadou du traité de Nango et par lequel le monarque des Toucouleurs nous avait accordé la libre circulation sur le Niger et le droit d'y établir des comptoirs, et même si la France avait délibérément oublié l'autre volet du traité, tel que s'y était engagé Galliéni en son nom, selon lequel notre pays livrerait au sultan des armes



Kayes en 1886 – Dessin de Riou, d'après une photographie.



Lieutenant-colonel de l'artillerie de Marine Borgnis-Desbordes.

en échange. Prétexe signifiant en fait qu'Ahmadou refusait notre protectorat et, dans une certaine mesure, défiait la France en lui montrant qu'il n'était pas un de ces petits roitelets africains s'abaissant à accepter sa tutelle sans des contreparties que lui-même avait fixées. Ce qui explique qu'en catimini, le sultan mobilisait tout simplement ses affidés du royaume de Ségou bien sûr, mais aussi ses propres frères, qu'il avait désignés lui-même pour diriger ses possessions extérieures du Kaarta, de Dinguiraye ou de Koundia, dans l'arrière-pensée sénégalaise.

C'est durant la première semaine de décembre 1880 que s'ébranle la colonne de pénétration dirigée contre Ahmadou, et placée sous le commandement du lieutenant-colonel de l'artillerie de marine Borgnis-Desbordes. Elle ouvre la voie à une série ininterrompue de campagnes annuelles (avec une ou plusieurs colonnes), et ce jusqu'à la fin du siècle.

Les troupes « coloniales » de 1880 au Sénégal et dans le Haut-Fleuve

1 – Troupes métropolitaines : marsouins et bigors

Ces troupes dites de marine, nées en 1622 sous forme de « compagnies du Roy », devenues régiments sous le Second Empire, sont embarquées sur des navires pour opérer à terre sous forme d'unités de débarquement et d'occupation : elles sont animées, du fait de leur ancienneté historique, d'une vraie fraternité d'arme et d'un esprit de bravoure, de dévouement, de fidélité et d'acceptation d'une discipline commune dès lors que leurs chefs font preuve à leur égard d'un esprit de justice et d'équité. Les fantassins, que les marins ont surnommé les marsouins, pour leur « passivité de cétacés » à bord des navires où il leur est interdit de participer à la vie du

bord, et les artilleurs, baptisés pour leur part bigors, en référence aux bigorneaux accrochés aux rochers et du fait de leur activité, hors embarquement, de défenseurs de nos côtes autour des ports, n'excéderont jamais au Sénégal, durant cette décennie des années quatre-vingt, les effectifs de six compagnies à pied et d'une batterie, voire d'une demi-batterie d'artillerie. Un détachement léger du « génie colonial » dont la création remonte au 26 juin 1880, les accompagne pour les besoins des « travaux en marche » comme l'installation de ponts provisoires. L'édification des forts relève par contre de la seule artillerie.

Au total, une colonne n'excédera jamais plus de cinq cents soldats blancs, chiffre atteint seulement lors de la sixième campagne 85-86. À titre d'exemple, une compagnie de marsouins des années quatre vingt compte trois officiers (dont un capitaine), huit sous-officiers, dix caporaux et cent sept hommes de troupe. Rappelons brièvement qu'à la veille de la guerre de 70, les troupes de marine se composent de quatre régiments d'infanterie, à 35 compagnies chacun (soit 3 500 hommes par régiment) et de vingt-sept batteries, en partie dans les ports de guerre et en partie dans le service des colonies (Cochinchine, Antilles, Sénégal). La guerre souda indiscutablement ce Corps de notre Armée, quatre-vingt pour cent des unités composant en effet la « Division bleue » de général De Vassoigne, qui se distinguera comme on le sait à Bazeilles. Le colonel Brière de l'Isle commandait par exemple le 1^{er} RiMa qui avait pour médecin-chef le médecin de 1^{re} classe Adolphe Bourgarel, mort plus tard de fièvre jaune au Sénégal, et qui s'était distingué devant Sedan en relevant le maréchal Mac-Mahon, blessé.

1.1 – Les officiers : Tous les officiers supérieurs des colonnes ont commencé leur carrière sous le Second Empire et ont connu

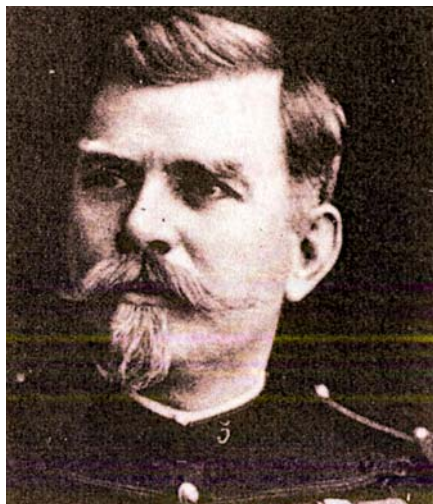


Soldat de l'infanterie de marine dans le Soudan – Dessin de Riou d'après une photographie.

pour beaucoup la Cochinchine, le Mexique, la Crimée. Certains comme Gallieni et plus tard Dodds, Pennequin, De Trintinian commandaient des sections ou des batteries au sein de la Division bleue. Le Sénégal est pour beaucoup une compensation aux déboires qu'ils ont souvent subis durant leur carrière. Quant aux plus jeunes, ils espèrent trouver l'opportunité d'assouvir leur besoin de gloire et leur soif de découvertes. Au total on a affaire à des hommes en quête personnelle d'honneurs, de citations, de décorations, de galons, animés par un esprit d'émulation et de compétition. Le besoin de briller et de se distinguer de maints officiers fut malheureusement à l'origine de ce qu'on appela alors les « coteries », qui pourront aller jusqu'à imposer parfois au ministre leurs propres méthodes de « pacification ». Il ne faut pas chercher ces hommes chez les 70 % d'officiers « sortis du rang » et



Les éléments du 1^{er} régiment d'infanterie de marine intégrés à la colonne Gallieni en 1886-1889 (ci-dessus) étaient montés sur mulets.



Le commandant Joffre du « génie colonial ».

dont les ambitions de promotion se limitent au grade de capitaine, voire, dans les meilleurs des cas, à celui de chef de bataillon ou d'escadron, mais plutôt chez les 30 % qui restent, 25 % de fantassins et 5 % d'artilleurs. Les premiers, assez souvent d'origine aristocratique, et de milieux plutôt catholiques et pas toujours « argentés », sont des Saint-Cyriens, dont un tiers environ est issu du Prytanée militaire de la Flèche. Pour la plupart, leur rang médiocre de sortie leur a valu de se contenter des troupes de marine, cette arme n'arrivant qu'au quatrième rang de notoriété, donc de choix, chez les sous-lieutenants, derrière la cavalerie, le génie (encore non colonial) et l'infanterie ; rares sont ceux qui comme Galliéni (146^e sur 300) optent d'emblée pour l'infanterie de marine. Rares aussi sont ceux qui, déjà en service, passent par exemple de l'infanterie aux troupes de marine, comme Combes. Parmi les officiers qui, trop mal placés, n'eurent aucun choix à faire sinon d'accepter les troupes de marine, citons Mangin ou encore Audéoud, 379^e sur 393 en 1872, et qui devint pourtant plus tard Commandant supérieur du Soudan et celui qui organisa les opérations qui menèrent à la chute de notre plus grand ennemi d'alors, Samory. D'une façon générale, sur cent officiers issus de Saint-Cyr, seuls 10 % entrent dans les troupes de marine.

Les seconds, soit les 5 % restants sortent de Polytechnique et optent toujours pour l'artillerie (qui compte aussi dans ses activités la construction des forts). C'est le cas de chefs de colonne comme Borgnis-Desbordes ou Archinard. Exception à la règle, Joffre, officier du Génie, décide de se porter volontaire, en 1884, pour le petit corps du « génie du service colonial ». On le retrouvera parmi les conquérants de Tombouctou, sauvant les restes de la colonne Bonnier qui, en 1894, a perdu entre autres son chef et le médecin de 2^e classe Grall, massacrés par les Touareg. Pierre Deloncle dira de ces officiers des troupes de marine qu'ils « préféreraient avancer au mérite

en se couvrant de gloire dans les expéditions » ou encore « au choix que font les balles et les bilieuses hématuriques » (sic). Et d'ajouter « que ceux qui se moquaient de leurs aises et pour qui l'argent n'avait que peu d'attrait » furent pourtant « les bâtisseurs d'un immense empire ». Leur argent leur venait en fait, prioritairement, de la dot (obligatoire lors de tout mariage, et ce depuis la circulaire ministérielle du 17 décembre 1845, qui stipulait que son montant figurât au dossier de l'intéressé) : elle palliait la modicité de la solde, limitait les « risques de mésalliance », protégeait les enfants quand le père disparaissait prématurément, ce qui était monnaie courante. La même règle prévalait pour les officiers du Service de Santé.

Le cas particulier des officiers des missions topographiques : ces missions sont alors indispensables dans la mesure où la configuration des terrains est inconnue et qu'il est donc nécessaire d'en réaliser la représentation graphique pour permettre l'édification de pistes, de ponts, de voies de chemin de fer, de forts, de casernements. La première mission (première campagne de Borgnis-Desbordes) de 1880-81 a comme priorité d'étudier le meilleur parcours possible pour le futur chemin de fer du Haut-Fléuve. Son chef est le commandant Derrien qui a sous ses ordres neuf officiers, dont trois officiers de marine, observateurs astronomiques. On constate donc qu'avec le Service de Santé (et le commissariat) il existe dans les colonnes des marins authentiques.

1.2 – Les sous-officiers : 80 % sont sortis du rang, mais déjà 20 % sont issus de la nouvelle École de Saint-Maixent, ayant préféré l'aventure à la sécurité que leur auraient offerte l'infanterie ou le génie. Certains deviennent officiers, atteignant même le sommet de la hiérarchie comme Binger ou Marchand. Leurs rangs se gonfleront peu à peu de tirailleurs promus d'abord et avant tout pour leur courage et leurs qualités d'entraîneurs d'hommes.

1.3 – La troupe : Depuis 1868 et le ministre Niel, le recrutement du soldat de marine est double : il est engagé volontaire pour au moins cinq ans, ou appelé de la conscription tiré au sort pour un service militaire de cinq ans. À l'issue, il y a possibilité de rengagement, ce qui fait quasiment des troupes de marine une armée de métier avec un fort esprit de corps, renforcé par les origines uniformément modestes de ses éléments et en réaction au mépris que leur manifestent les autres Corps d'Armée qui parlent d'eux comme d'un « ramassis de voyous » et aussi les marins à qui ils doivent leurs surnoms. « La poitrine émaciée sous la vareuse trop large, les joues blêmes et les prunelles jaunies par le bile » (Vigné d'Octon), « ils avancent à coups de pied dans les fesses, voire de crosse ou de cravache dans la figure, finissant

par se parer d'un authentique vernis d'honneur : on n'exaltera jamais trop cette existence faite de dures souffrances et d'incomparables dévouements » (Frey) et Deloncle d'ajouter ; « Trop souvent, ils manquent de pain, de vin, de médicaments ; ils supportent vaillamment la pire misère, chemineaux héroïques et loqueteux des routes nouvelles qu'ils ouvrent de leurs pauvres mains fébriles dans un monde immense, mais grand cependant de leur courage ». Leur point le plus faible aux colonies sera malheureusement leur extrême vulnérabilité au climat comme à la pathologie tropicale, et ce, dès leur arrivée à Saint-Louis, comme ont pu l'observer dans diverses publications les médecins de l'hôpital de cette ville, et ce, compte tenu de la précarité de l'existence régnant dans les camps insalubres qui leur étaient offerts, avant qu'ils n'affrontent « l'effrayante langueur » des forts de l'intérieur. Vigné d'Octon écrit à ce propos : « Voyez ces fantômes de troupiers dont la plupart vont s'abattre sur leur couchette de fer et passer la nuit à délirer et à grelotter de fièvre. Voilà ce que leur présence sur ce sol maudit, dans ces marigots empestés, fait de ces valeureux, robustes et insouciantes marsouins. Partout, dans les mêmes blockhaus lamentables, j'ai vu les mêmes soldats de vingt ans, avec le même teint jaune paille des cancéreux et des jauneux, avec ces mêmes mines émaciées par la fièvre, rongées par l'anémie... ». Les coupables, bien sûr : le paludisme et la fièvre jaune, mais aussi la dysenterie et le coup de chaleur qui décimera certaines colonnes comme la 6^e, celle du colonel Frey. Il faudra attendre la 7^e, menée par Galliéni en 1886-87, pour décider enfin d'une diminution significative des effectifs des soldats de marine au Sénégal, tout en dotant ceux qui continuent, hommes de troupe compris, d'un mulet individuel de portage. Cette diminution est compensée par une incorporation aux colonnes de nouvelles troupes noires, et notamment de tirailleurs auxiliaires.

2 – Troupes indigènes et assimilées

2.1 – Tirailleurs et spahis

Longtemps utilisés sous la Monarchie de Juillet dans les tâches subalternes, les « soldats noirs » chers à Bouet-Willamez, vont acquérir leurs lettres de noblesse suite au combat du fort de Médine le 18 juillet 1857. Trois jours plus tard, Faidherbe crée en effet le premier bataillon de tirailleurs sénégalais à quatre compagnies. Il dote cette troupe d'un uniforme et de la fameuse chéchia qui finira par devenir son emblème. Ce premier BTS n'est cependant encore qu'une troupe de réserve, formée d'anciens esclaves libérés issus des tribus Sérères, Oualoff, Toucouleur et Peul, encadrée par des éléments métropolitains dont la mission initiale sera de faire prendre conscience à chaque élément de cet



Tirailleurs sénégalais – Dessin de Tofani d'après une photographie.

ensemble hétéroclite qu'il est désormais un sujet appartenant à la colonie du Sénégal, premier pas vers une cohésion et une solidarité plus poussée représentant cette fois « l'esprit de corps ». Une compagnie-type de 1880 comportera quatre officiers dont un indigène, quatre sous-officiers dont trois indigènes, onze caporaux dont cinq indigènes, quatre clairons, cent-vingt tirailleurs et deux enfants de troupe, fils de tirailleurs. Comme le nombre de compagnies est alors de huit, ce premier bataillon de tirailleurs sénégalais est lui-même fort de 1 200 hommes, en principe tous volontaires « ou poussés à l'être ». À noter tout de même qu'un deuxième bataillon verra le jour en 1882, et un troisième en 1889. Par contre le premier bataillon de tirailleurs soudanais ne sera créé qu'en 1892.

Deux ans avant les tirailleurs, sont également apparus les premiers « soldats noirs montés », formant alors l'un des pelotons du 6^e escadron de spahis algériens, arrivés au Sénégal en 1848 et qui avait été chargé de

recrutement auprès des chefs de tribus puis de l'instruction. Ce peloton deviendra en 1855 le premier peloton autonome de « spahis sénégalais ». « *Burnous flottant au vent et carabine en bandoulière* » (Vigné d'Octon), cet élément a pour rôle initial celui d'éclairage. Ces spahis dits « de pointe » joueront d'ailleurs un rôle important à Médine en 1857. À la suite de quoi, Faidherbe créera le très officiel escadron de spahis sénégalais, qu'on retrouve le 21 septembre 1878 aux ordres du capitaine d'Aubigny dans la colonne du lieutenant-colonel Reybaud lors de la prise de Sabouciré. Au combat de Dio, l'année suivante, le médecin-auxiliaire Tautain doit la vie sauve à son interprète et à ses sept spahis.

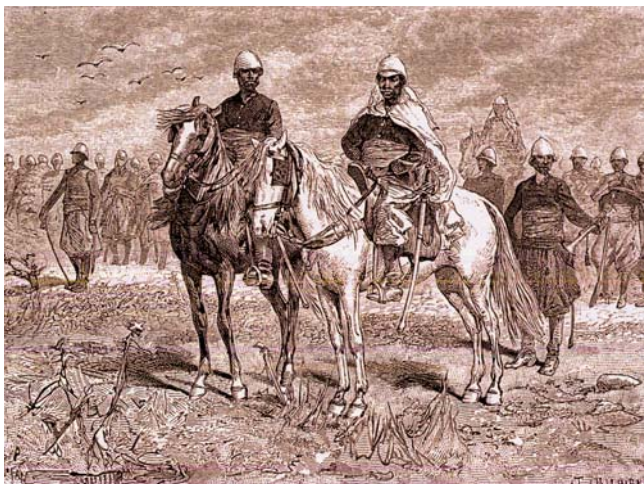
Ce n'est qu'en 1884 que tirailleurs et spahis sont incorporés officiellement à l'armée régulière, ce qui leur donne donc un statut analogue à celui du soldat de marine. Cette « faveur » leur a été accordée après trente années de mise à l'épreuve, et ce dans la

mesure où, selon Combes, « ils s'étaient débarrassés de leur propension naturelle à la rébellion, au pillage anarchique et à la désertion avec armes et bagages ». Deloncle ajoutait à ce propos qu'« anciens captifs, ils avaient eu longtemps la monomanie de la fuite ». D'une façon générale, on peut dire que le tirailleur et le spahi devinrent des soldats à part entière quand ils eurent :

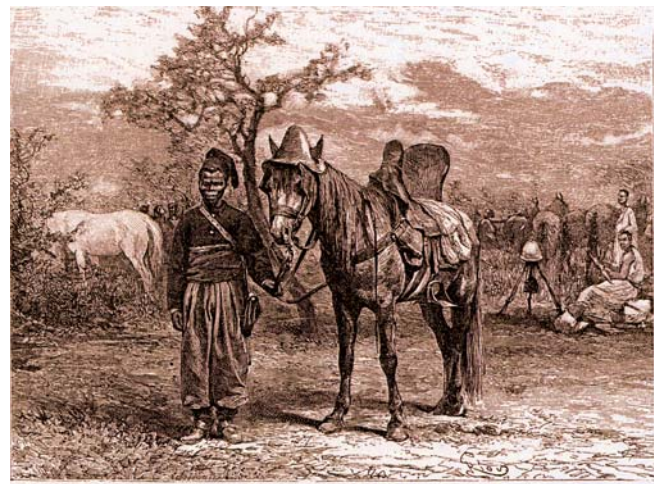
- compris le sens des sanctions et de leur modulation en fonction de la gravité de la faute (allant de la corvée simple à la peine de mort contre un poteau d'exécution, en passant par la prison, le fouet avec dénudation, la dégradation, la confiscation de l'arme, la perte de l'uniforme, toutes peines également applicables au soldat de marine),

- admis définitivement qu'un supérieur hiérarchique qui « commande » n'est pas un chef traditionnel qui « soumet ». Par contre, le « droit au butin » accordé au départ par Faidherbe aux tirailleurs et spahis « méritants » reste toléré en colonne pour les troupes noires, et ce malgré leur assimilation très officielle aux « troupes de Marine ». Le « droit au butin » concerne les biens matériels des vaincus, leur bétail et leurs épouses. Le colonel Frey (6^e colonne) voulut interdire « le droit aux épouses » au nom de la lutte contre l'esclavage. À défaut de solution de rechange pour les nombreuses épouses sans soutien après la mort de tel ou tel chef de tribus rebelle, le « droit au butin » humain persistera.

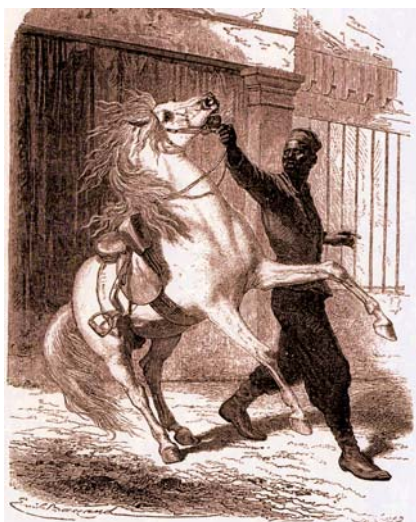
Pourtant, et c'est là tout le paradoxe de ce que d'aucuns considèrent comme une dérive – parmi d'autres – de la colonisation, ce type de tolérance a permis de « réaliser l'impossible », c'est-à-dire de façonner en quelques décennies cette « Force noire » qui deviendra, jusqu'aux indépendances, l'un des fleurons de l'Armée française. Rien n'aurait été possible sans, au départ, de telles soupapes de sécurité ouvertes de loin en loin au fil des colonnes : elles limitèrent les mutineries, les rébellions, les désertions et permirent d'accélérer le processus d'intégration déjà souhaité par



Spahis – dessin de Tofani.



Campement de spahis sénégalais à Sénoudébou – Dessin de Riou.



Spahis sénégalais – Dessin d'Émile Bayard, d'après une photographie.

Faidherbe et de créer *in fine* ce fameux esprit de corps qui sera l'une des caractéristiques fondamentales de cette armée « coloniale », multiforme, polyvalente et, en apparence seulement, tellement disparate.

À noter que le règlement militaire autorise l'officier en colonne à attacher à sa personne, comme ordonnance, un tirailleur qu'il juge suffisamment souple, serviable, intelligent et débrouillard en tant que monteur de tente, constructeur de gourbi, cuisinier, brossier, cireur, estafette...

Sur un projet de Galliéni (8^e campagne), Archinard (9^e campagne) crée en 1888 la 1^{re} compagnie de « tirailleurs auxiliaires » sénégalais, réserve naturelle des BTS. Trois autres compagnies suivront en 1889 et 1890, recrutées parmi les volontaires des « villages de liberté » des villes du Sénégal et des forts du Haut-Fleuve, les miliciens noirs de Saint-Louis et Gorée, et les meilleurs « guerriers » fournis par les souverains ayant sollicité le

protectorat de la France comme celui du Boundou, dont les guerriers à cheval formeront bientôt aussi le premier peloton de « spahis auxiliaires ». Ces nouvelles unités seront progressivement intégrées aux colonnes de pénétration avec un encadrement « Troupes de marine ».

Au fil des ans et devant l'afflux des candidatures, la sélection médicale effectuée par les médecins des bataillons de tirailleurs et des escadrons de spahis, issus de la Marine, va se montrer de plus en plus sévère, même si la connaissance des maladies tropicales par ces praticiens reste encore des plus sommaires. Au début des campagnes de 1880, on abandonne quand même peu à peu le « manuel d'aptitude du soldat noir » datant du gubernariat de Bouet-Willamez, au début des années mille huit cent quarante, et dans lequel les critères minimum d'incorporation étaient par exemple les suivants : « *Doit posséder assez de dents pour déchirer une cartouche* » ou encore « *Doit posséder au moins un œil et un index du même côté pour tirer* ». Le manuel de 1885 insiste sur l'âge (au moins 25 ans apparents et non plus déclarés), l'absence d'infirmités selon un barème précis, une vision bilatérale correcte à cent mètres minimum, une audition bilatérale correcte à cinq mètres, une constitution robuste sans affection chronique, physique ou mentale, apparente. Le manuel ajoute que le médecin privilégiera les ethnies les plus résistantes et les plus naturellement guerrières (dont une liste est donnée séparément). Depuis le premier voyage de Galliéni (1879-1880), le commandement et le Service de Santé lorgnent vers les tribus du pays des Bambaras, le Bélédougou, encore à pacifier complètement, l'indigène de ses contrées étant réputé « *pour ses membres robustes et pour son tempérament* » (Frey).

Au fil des années on s'apercevra que le tirailleur et ses semblables deviennent des relais indispensables entre conquérants et

populations et, partant, des facteurs d'accélération du processus de colonisation. C'est d'ailleurs Galliéni qui avait prédit : « *Le tirailleur sera le meilleur auxiliaire de l'œuvre civilisatrice que nous poursuivons au Soudan* ».

2.2 – Officiers et sous-officiers indigènes :

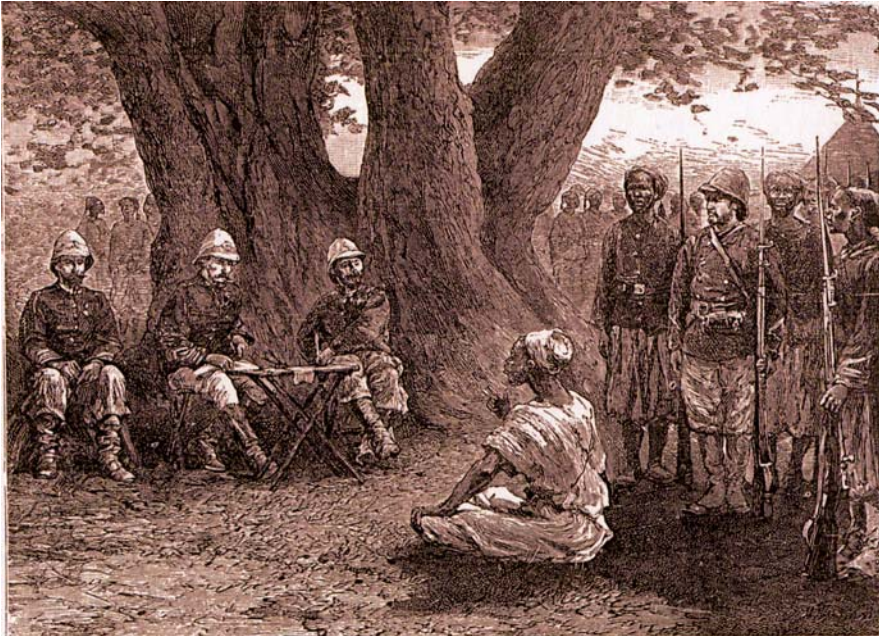
Leur promotion fut un souci précoce (puis constant) de l'état-major des troupes de marine outre-mer. Aux cadres blancs était confiée la mission de repérer les sujets les plus aptes à suivre une formation leur permettant d'accéder à des fonctions de commandement chacun à son niveau. Les principaux critères retenus furent la bravoure au combat, la capacité à transmettre, sans le modifier, un ordre, la capacité de rédiger un rapport écrit dans un français simple. La formation s'effectue à la fois au sein de l'unité (en manœuvre et en opération) et si possible à l'école dite des « otages » ou fils de chefs, de Saint-Louis, créée par Faidherbe. Le premier officier noir connu est l'ex-interprète Alioune Sall, de Saint-Louis, remarqué au sein du 1^{er} peloton de spahis en 1855, sous-lieutenant en 1856, chevalier de la Légion d'honneur en 1858, envoyé en mission en 1860 au « pays des Maures ». D'autres suivront comme par exemple le sous-lieutenant Yoro Coumba qu'on retrouvera à la défense de Sénoudébou contre Mamadou Lamine, en 1886. À noter aussi les mulâtres saint-louisiens ou goréens, citoyens français, ayant pu de ce fait présenter les concours de Saint-Cyr (et de Saint-Maixent). Parmi les officiers mulâtres, citons par exemple Paul Holle, Desermet, Duranton, Prévost, Flize, Maihetard et le plus célèbre d'entre eux, Alfred Dodds qui termina sa carrière chef d'état-major des Troupes coloniales.

2.3 – Les interprètes :

Sur le modèle des interprètes algériens (1845), Faidherbe crée le corps des interprètes « coloniaux » en les assimilant peu à peu aux officiers noirs, tout en leur conservant un statut et des grades à part (1^{re}, 2^e et 3^e classe) et en les dotant d'un uniforme spécial. Eux aussi passent par l'école des « otages », étant en général fils de chefs et de notables. Le critère de sélection principal est de savoir bien parler, lire et écrire le français et de traduire l'arabe et au moins une langue vernaculaire. À Saint-Louis, on les forme aussi à être des agents de renseignements, ce qui implique qu'ils soient bien au courant des usages tribaux comme des alliances et différends entre tribus. Simon dira d'eux qu'ils furent des « *agents du diffusionnisme colonial* » et Brunschwig « *les premiers vrais colonisateurs car les premiers colonisés acculturés* ». D'autres regrettent qu'ils furent en même temps des agents très actifs de la désagrégation des sociétés coutumières, ce que contestent bien sûr les partisans de la colonisation qui voient en eux ceux qui ont donné les premiers aux populations noires « *une fierté, une dignité, une conscience de la*



Parts de butin (ici les épouses d'un marabout vaincu) accordées aux soldats indigènes (avant 1886).



La cour martiale – Dessin de Riou.

liberté émancipatrice ». Parmi les interprètes célèbres, citons Tiémoko, Hamat, N'Diaye, Bou el Mogdad, qui attinrent tous la première classe de leur grade. Alassane Dia sauva comme on le sait le médecin de marine Tautain à la bataille de Dio de 1879 (Galliéni l'appellera plus tard auprès de lui quand il prit le commandement du Haut-Fleuve en 1886).

2.4 – Les auxiliaires : il s'agit d'une entité floue que même Galliéni peine à définir, assimilant parfois tous les noirs au service de la France à des « auxiliaires », y compris ceux de l'administration. Seuls les artilleurs et les spahis « enrégimentés » échappent à cette terminologie « péjorative ». En fait, il faut considérer comme « auxiliaire » celui qui est fourni à la colonne, au départ, comme en mouvement, par les citoyens saint-louisiens comme les chefs indigènes, et ce en fonction des besoins (guides, courriers piétons, porteurs, âniers et muletiers, cuisiniers, palefreniers, serviteurs, blanchisseurs, gardiens de bétail, porteurs d'eau et bien entendu guerriers). Parfois le commandement doit user de la menace pour obtenir les aides souhaitées auprès de certains chefs récalcitrants, comme celle de retirer la protection militaire des populations : un détracteur de la colonisation n'hésite pas à parler de « *d'auxiliaires malgré nous* ». Le salaire de ces auxiliaires n'est en règle qu'en nature, comme le riz ou le sel. Mais le plus souvent « *ils sont obligés de vivre sur l'habitant* » (Decrais). La nécessité de se débrouiller explique aussi, comme pour les tirailleurs et les spahis, la présence à la suite d'une colonne des femmes d'auxiliaires, expertes en cuisine traditionnelle. Les nécessités de la conquête feront que nombre d'auxiliaires seront également engagés comme renforts de derniers recours dans les

combats les plus importants. Le commandement les dote alors d'un brassard de reconnaissance, mais en règle, ils utilisent leurs propres armes et montent leurs propres chevaux. Nombre d'auxiliaires, proposés par les chefs noirs qui ont fait allégeance, et dont dès lors il est délicat de refuser les services, posent pourtant problème au commandement : ainsi leur arrive-t-il de se livrer à des exactions et à des pillages, voire d'abandonner sans raison la colonne et même de se retourner contre elle pour la harceler.

Les meilleurs des auxiliaires comme le furent rapidement les Boundoukés, et plus tard les Bambaras, finirent par intégrer les unités de tirailleurs et spahis dits aussi « auxiliaires » d'où la confusion terminologique. Lors des 7^e et 8^e colonnes de Galliéni, Ousman

Galli, fils de l'almamy du Boundou, aida à la dispersion des troupes sarakolés du prophète Mamadou Lamine. Ousman Fall, interprète de Médine à la même époque, prit à nos côtés le commandement des auxiliaires recrutés dans son ethnie. Saada Amady commanda la cavalerie du Boundou. On connut aussi, avant les Bambaras, les auxiliaires Toucouleurs, Soninkés et Djolofs, ainsi que ceux qu'avaient rassemblés autour d'eux les traitants et commerçants de Saint-Louis, connus sous le nom de « volontaires de Saint-Louis » (gourmets et miliciens) et qui formaient déjà, depuis 1862, les « compagnies de sécurité » de la ville, subdivisées en « brigades » de dix hommes, portant burnous bleu. Parmi les autres auxiliaires, citons aussi les laptots de rivière, marinières utilisés dans le commerce fluvial, et dont certains, depuis 1864, formaient déjà la « 1^{re} compagnie indigène de chauffeurs et ouvriers sénégalais pour les machines à vapeur de la flottille fluviale ».

2.5 – Les disciplinaires : Il s'agit essentiellement de marsouins et bigors de la « compagnie fixe des disciplinaires de Saint-Louis », utilisés pour les travaux d'urbanisation et d'assainissement, mais aussi par les particuliers qui les sollicitent. En 1872, ils ont été « renforcés » par la compagnie venue de la Réunion. Certains commandants de colonnes acceptent de les joindre à leurs effectifs et, immanquablement, ils s'accroissent encore des « punis en marche » parmi lesquels on trouve aussi des tirailleurs « incorrigibles ». À l'étape, ils sont affectés à l'aménagement des campements, aux corvées d'eau, au creusement des feuillées. Ils ne sont armés que si on les « invite » à participer aux combats. À ces occasions, ils se couvrent régulièrement de gloire, comme à la bataille de Louga en 1869. Si leur conduite reste irréprochable durant un an, ils retrouvent sur leur uniforme l'ancre de marine qu'ils n'avaient plus le droit d'arborer,



Renvoi des âniers indociles – Dessin de Riou.



Bou el Mogdad.

ainsi que l'autorisation de ... porter la moustache ! Deloncle a dit d'eux : « ces disciplinaires tatoués, chapardeurs, mais si ingénieux et si braves en campagne, rappellent ce mot de Lyautey : on ne colonise pas avec des Jeanne d'Arc ! ». Pas très gentil quand même pour notre héroïne nationale qui bouta les Anglais hors de France !...

2.6 – Le Service de Santé : Médecins et pharmaciens affectés à la colonie du Sénégal à l'aube des années quatre vingt ont une double orientation :

- une faible minorité est affectée aux tirailleurs sénégalais, donc détachés de la Marine à la Guerre. Le 1^{er} janvier 1885, on n'en compte seulement trois, avec appellation d'aides-majors,

- l'essentiel du service de santé est affecté au « Service de Santé de la colonie », dans le cadre du « service colonial de la marine ». Toujours en 1885, ce service compte 42 officiers, dont 35 médecins (un médecin en chef, 6 de 1^{re}, 11 de 2^e classe et 16 auxiliaires)*, 5 pharmaciens et deux vétérinaires venus du ministère de la guerre. 30 environ servent dans les hôpitaux de Saint-Louis et Gorée et sur le stationnaire de la colonie. Dix médecins et pharmaciens sont destinés à assurer la campagne annuelle du Haut-Fleuve. Un autre est affecté à la marine fluviale (avisos et chalands).

Les médecins du corps expéditionnaire du Haut Fleuve se subdivisent en médecins de colonne (qu'ils suivent de bout en bout) et en médecins des forts où ils relèvent des camarades qui eux-mêmes effectuent la fin de campagne au sein de la colonne, ou bien créent des infirmeries dans les forts nouvellement construits. Les médecins des forts sont automatiquement relevés lors de la campagne

suivante. Tous conservent leur grade et leur appellation de médecins de la marine. Les médecins des tirailleurs ne participent pas aux campagnes, même si des tirailleurs sont affectés aux colonnes. Nous avons déjà évoqué les difficultés inhérentes à la position statutaire de ces médecins soumis encore en 1880 au décret de 1875 qui, notamment, n'impose plus le doctorat pour qu'ils soient élevés à la 2^e classe, le concours passé par les auxiliaires pour accéder à ce grade en tenant lieu. Mais du fait des contraintes outre-mer, ces médecins se retrouvent dans les pires conditions pour préparer le doctorat, nécessaire pour ouvrir la porte du grade de 1^{re} classe. Le décret du 24 juin 1885 va rétablir l'obligation d'être docteur en médecine pour passer à la « 2^e classe », ce qui va faire baisser rapidement leur nombre, y compris outre-mer, et intensifier du même coup le recrutement de nouveaux auxiliaires, issus du civil, et sommairement formés lors d'un bref stage d'application dans les écoles de médecine et chirurgie navales. C'est d'ailleurs de ce constat de la dégradation de la qualité moyenne des médecins d'outre-mer que va naître l'idée, sous le ministère de l'Amiral Kuntz (1887), de créer une véritable et unique école de médecine navale et coloniale, en « l'accolant » à une faculté de médecine.

Le médecin de marine des campagnes de pénétration fait partie intégrante de l'état-major. Il est en général respecté et écouté, car en plus de sa mission principale de conservation des effectifs, il a d'autres cordes à son arc, liées à son érudition et à sa culture, au point que le commandement n'hésite pas à lui confier en cours de colonne des missions diplomatiques qui vont s'ajouter aux travaux scientifiques qu'il s'astreint lui-même à accomplir soit à titre personnel, soit dans le cadre de



Cavalier toucouleur – Dessin de Riou, d'après une photographie.

sociétés savantes. Son rôle de conseiller lui permet de critiquer certains aspects de la campagne, mettant en jeu la santé des hommes, voire de s'opposer à certains abus. La troupe, blanche comme indigène, lui voue une considération certaine, d'autant qu'il vit les mêmes épreuves qu'elle. Comme on l'a vu, les pertes dans leurs rangs sont sévères au fil des décennies et ceux qui partent outre mer, même s'ils s'efforcent de ne pas le manifester ouvertement, sont l'objet de la même peur viscérale que le reste de la troupe, lié à la certitude qu'ils n'ont qu'une chance sur trois de rentrer indemnes de ces contrées. De ce fait, l'affectation en pays tropical (dans le cadre du « tour colonial ») peut certes être exaltante pour les esprits aventureux, elle n'en reste pas moins redoutée car, quoi qu'il arrive, redoutable.

Un mot sur les vétérinaires « coloniaux »

Les vétérinaires partant aux colonies (Algérie puis Tunisie comprise) ont d'abord été formés dans les écoles de Maisons-Alfort, Lyon ou Toulouse, avant de recevoir une instruction complémentaire à Saumur. Sous contrat du ministère de la Guerre, ils sont tous, au départ, vétérinaires auxiliaires (plus tard appelés aides-vétérinaires), incorporés au Service de Santé. Un texte de 1884 précisera leur échelle de grade (avec galons « d'argent »), depuis l'aide-vétérinaire (sous-lieutenant) au vétérinaire-principal (lieutenant-colonel), en passant par les vétérinaires en second, en premier et principal de 2^e classe. Leur présence dans les colonnes de pénétration est justifiée par le fait qu'on y utilise des chevaux (État-major, spahis), des mulets et des ânes (artillerie tractée, des voils d'intendance et de ravitaillement). Mais le commandement peut les affecter à diverses tâches comme la prise en charge d'un convoi en marche ou d'un convoi d'évacuation de malades vers l'arrière (sans oublier le chaland-écurie « La Falémé », assurant le transport des montures de Saint-Louis à Kayes).

En 1878, le vétérinaire-auxiliaire des spahis sénégalais Rey (expédition du lieutenant-colonel Raybaud sur Sabouciré, avec 535 hommes et 80 chevaux, et qui perdit, face aux Toucouleurs, 13 tués et le double de blessés graves) se voit confier, en l'absence des deux médecins, blessés, le convoi de rapatriement : « au retour, il soigne les hommes que leurs plaies envenimées par la chaleur et des moyens de transport trop primitifs font atrocement souffrir » (Mordacq). L'épidémie de fièvre jaune, rencontrée en chemin, en fait mourir plusieurs. Rey y échappera et sera inscrit au tableau d'avancement au titre de « fait de guerre ».

Le plus célèbre des vétérinaires de colonnes est indiscutablement Koerper. Entre

* À ne pas confondre évidemment avec les auxiliaires indigènes des troupes en colonne !

1882 (3^e colonne Borgnis-Desbordes) et 1892 (12^e colonne Humbert), Koerper effectuera toutes les campagnes annuelles de pacification du Haut-Fleuve et du Soudan, en sous-ordre jusqu'à la 6^e colonne (Frey), puis vétérinaire en chef jusqu'à la 12^e, ne ratant que la 11^e (Archinard), ayant été rapatrié en métropole pour bilieuse hématurique. Il est le premier vétérinaire de Bamako, ayant été détaché au peloton de spahis du lieutenant Rouy. Atteint de malaria en fin de campagne 83-84, il ramène quand même de Bamako à Kayes un convoi de blessés et de malades. Il doit diriger le service vétérinaire des colonnes (en sous-ordre du chef de Service de Santé) au décès du vétérinaire en second Sarceron, ce qui lui vaut de passer au grade supérieur. Durant la campagne 86-87, il doit évacuer son adjoint Harlay, qui mourra à son retour en France, puis à la campagne suivante, son nouvel adjoint Petot qui, lui, mourra de bilieuse sur le Bakhoy, « au fond de la pirogue qui le ramenait du fort de Kita à celui de Badumbé » (Galliéni). En 1890, il détachera son second Bossu pour aider le capitaine Goujet à former le premier peloton de spahis soudanais. En 1891, il évacuera coup sur coup ses deux adjoints Plaut (fièvre jaune probable) et Cazalban (accès pernicieux), resté seul pour enrayer en colonne une terrible épidémie de « peste bovine », qui anéantira le troupeau de bœufs géré par l'intendance et décimera une partie de la cavalerie et des mulets du convoi. En 1892, très affaibli, il rentrera en métropole, remplacé par le vétérinaire en second Lemoine, qui sera tué un peu plus tard aux côtés du médecin de 1^{re} classe Grall lors du combat de Tacoubao, près de Tombouctou (colonne du lieutenant-colonel Bonnier).

Annexe

On dit souvent que la conquête de l'Afrique noire par les Européens fut possible grâce à la supériorité de leur armement. C'est évidemment vrai, même si les indigènes possédaient des armes redoutables et surtout dont ils savaient se servir : armes de jet et d'hast comme arcs (et flèches souvent empoisonnées), lances, sagaies, piques, armes blanches comme coupe-coupe ou sabres artisanaux, mais aussi des armes de traite (la fameuse « quincaillerie belge », fusils disparates à canon lisse, fabriqués à partir de vieux fusils de guerre réformés)

En face, que possèdent nos troupes à l'aube des années quatre vingt ?

Le Chassepot 1866 (portée 1 200 mètres), fusil de la guerre de 70, a été remplacé en 1874 par le « Gras » (toujours à un coup), avec chargement à main par la culasse et percussion, par aiguille, de la capsule de fulminate



En route vers Diana : une section d'artillerie de la colonne – Dessin de Riou, d'après une photographie.

de mercure, mais qui comporte désormais une culasse glissante à broche sur le principe du verrou, une cartouche métallique (et non plus en papier) de 11 mm et qui a une portée de 1 800 mètres à huit coups/minute. Lourd (plus de 4 kilos et même 5 avec le sabre-baïonnette), bruyant et dégageant une épaisse fumée au départ du projectile, le « Gras » est le fusil de base des soldats de marine, et des tirailleurs jusqu'en 1886. Un modèle amélioré à canon plus court, dit « mousqueton d'artillerie », sera mis au point par Treille de Beaulieu de la manufacture d'armes de Châtellerault.

En 1886, sort le célèbre « Lebel » à répétition (magasin de 8 cartouches de 8 mm), sans fumée (procédé « Vieille ») mais il est réservé en priorité à l'armée métropolitaine. Les troupes de marine se tournent alors vers le fusil qui a servi de modèle au « Lebel », à savoir le « Kropatschek » de la manufacture d'armes de Steyr en Autriche, datant de 1878, avec au départ un magasin de 7 cartouches de 11 mm, mais déjà d'une portée de 2 400 mètres. Au fur et à mesure que les « Kropatschek » arment les marsouins puis les tirailleurs, les « Gras » sont récupérés par les auxiliaires. Les officiers, dont les médecins et vétérinaires, sont dotés pour leur part du revolver type « Lefauchaux », modèle 1858, à cartouche à broche et chargeur de six cartouches de 10,7 mm. Ils disposent aussi d'un sabre à lame droite modèle 1845, modifié 1882.

Côté artillerie, deux canons sont alors utilisés par les « bigors » :

– Le « 4 » de campagne, modèle 1855 modifié, déjà utilisé lors des guerres d'Italie et de 1870. Canon rayé en bronze, il se charge par la culasse, est réputé maniable et mobile (428 kilos avec l'affût, 1 270 avec la voiture de traction type 1827, que tirent quatre mulets). Sa portée est de 3 600 mètres (2 400

sous 10 degrés). Les projectiles sont le boulet de 4 kilos (d'où son nom), l'obus à balles (les shrapnels) de 4,5 kilos, en plomb-antimoine, la boîte de mitraille de 4,7 kilos (avec projectiles incorporés, amalgamés avec du soufre et de la résine). La mise à feu nécessite 0,550 kg de poudre en gargousse. Des fusées « Desmarest », fusantes en l'air ou percussives à l'arrivée au sol permettent l'éclatement du projectile. Le caisson à munitions d'un poids de 1 310 kilos chargé, est également tiré par quatre mulets,

– le « 80 » de montagne (80 désigne ici le diamètre du fût en millimètres), qui n'apparaît qu'à la 7^e campagne (Galliéni 1886-87). Ce canon est une variante allégée en acier du « 80 » de campagne, modèle 1877 (Bange), se chargeant par la culasse. Le canon ne pèse que 105 kilos (280 avec l'affût). Les munitions sont des obus à balles de 6,280 kilos et des boîtes à mitraille de 5,5 kilos. La mise à feu ne nécessite que 0,100 kilos de poudre en gargousse. La portée de ce canon est de 7 000 mètres. À la fin de la décennie, un canon de montagne encore plus léger et maniable, d'un diamètre de 65 mm, fait de surcroît son apparition. À noter que les artilleurs de Marine sont aidés dans leur tâche par des compagnies de « conducteurs d'artillerie » dont la première remonte à 1881.

Il convient également de noter l'usage courant durant ces campagnes de la dynamite (inventée en 1866). Utilisée pour la construction du chemin de fer ou pour faire sauter les seuils rocheux du fleuve Sénégal, elle remédie aussi au manque de pénétration des projectiles d'artillerie en permettant de pratiquer des brèches dans les fortifications des tatas indigènes. Enfin de simples fusées d'artifice permettant de favoriser les liaisons entre les divers éléments d'une colonne qui peut s'étendre comme on le sait sur plusieurs kilomètres.